



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 30 janvier 2025 — N° 176

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner l'anniversaire des municipalités de Saint-Clet et Saint-Lazare.

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Carrefour pour Elle.

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de féliciter la Fromagerie Fritz Kaiser, lauréate d'un prix Caseus.

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Maison Cross Roads.

Mme Déry (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'Association kabyle de Repentigny.

30 janvier 2025

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de présenter les priorités des citoyens de la circonscription de Jacques-Cartier pour 2025.

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Yves Poitras.

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de Vocation en Art!

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de saluer le travail des organismes d'aide alimentaire et des bénévoles de la circonscription de Laporte.

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de saluer le travail du conseil municipal de Léry.

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner le potentiel de la région de Thetford en matière de projets d'économie circulaire et de développement durable.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Paradis (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner le lancement d'un journal local dans la circonscription de Jean-Talon.

30 janvier 2025

À 9 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 06.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Roberge, ministre de la Langue française, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 84 Loi sur l'intégration nationale

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 373 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 84.

30 janvier 2025

Dépôts de documents

Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

(Dépôt n° 2193-20250130)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 191 concernant la demande d'augmenter la taxe sur l'essence au Bas-St-Laurent, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 19 novembre 2024 par M. Bérubé (Matane-Matapédia);

(Dépôt n° 2194-20250130)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 5 novembre 2024 par Mme Prass (D'Arcy-McGee) concernant la reconnaissance officielle des langues des signes au Québec et l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes;

(Dépôt n° 2195-20250130)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 7 novembre 2024 par Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) concernant l'ajout de contenu transversal sur les communautés LGBTQIAS2+ et autres communautés marginalisées dans la formation de base et continue des professionnelles de la santé.

(Dépôt n° 2196-20250130)

Mme la présidente dépose :

Les textes de loi adoptés ainsi que le rapport du mandat d'initiative déposé par les membres de la 31^e législature du Forum étudiant.

(Dépôt n° 2197-20250130)

30 janvier 2025

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 28 et 29 janvier 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 82, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions.

(Dépôt n° 2198-20250130)

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 28 et 29 janvier 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal.

(Dépôt n° 2199-20250130)

Dépôts de pétitions

Mme Blais (Abitibi-Ouest) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 594 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la réévaluation des mesures en sécurité routière concernant le transport scolaire pour les piétons et les écoliers en autobus.

(Dépôt n° 2200-20250130)

30 janvier 2025

Mme Prass (D'Arcy-McGee) dépose deux extraits de pétition concernant l'accès et la consolidation des soins de plaies de pression pour les personnes lésées médullaires :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 1 186 citoyens et citoyennes du Québec;
(Dépôt n° 2201-20250130)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 376 citoyens et citoyennes du Québec.
(Dépôt n° 2202-20250130)

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 265 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la rémunération des stagiaires à la maîtrise infirmière praticienne spécialisée.

(Dépôt n° 2203-20250130)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 29 janvier 2025 sur la motion proposée par M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, et sur la motion d'amendement proposée par M. Martel (Nicolet-Bécancour) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. Martel (Nicolet-Bécancour).

30 janvier 2025

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion du chef de l'opposition officielle soit amendée de la manière suivante :

Au troisième alinéa, ajouter les mots « continuer à » entre « Qu'elle demande au gouvernement du Québec de » et « multiplier les initiatives diplomatiques auprès des élus américains, tant à Washington qu'au sein des États clés avec lesquels le Québec entretient des relations commerciales d'importance afin de sensibiliser ceux-ci aux impacts délétères d'une guerre tarifaire; »;

Au dernier alinéa, supprimer les mots « mettre en place un groupe d'action ministériel chargé de ».

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 374 en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **2**

Est ensuite mise aux voix la motion telle qu'amendée de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la menace maintes fois répétée du président américain Donald Trump d'imposer des tarifs douaniers de 25 % sur les exportations canadiennes à destination des États-Unis;

QU'elle prenne acte que l'imposition de tels tarifs douaniers aurait un impact majeur sur la compétitivité de milliers d'entreprises québécoises, fragiliserait de façon importante notre économie et mettrait à risque des milliers d'emplois;

30 janvier 2025

QU'elle demande au gouvernement du Québec de continuer à multiplier les initiatives diplomatiques auprès des élus américains, tant à Washington qu'au sein des États clés avec lesquels le Québec entretient des relations commerciales d'importance afin de sensibiliser ceux-ci aux impacts délétères d'une guerre tarifaire;

QU'elle déclare que le marché économique canadien constitue un avantage majeur pour le Québec face à cette situation et que la diversification des exportations du Québec vers les autres provinces canadiennes et vers d'autres pays que les États-Unis représente une nécessité que le gouvernement du Québec se doit de développer avec énergie et leadership;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de s'engager à travailler à l'abolition des barrières qui freinent le commerce interprovincial, le tout avec diligence.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **375** en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **2**

Motions sans préavis

M. Bouazzi (Maurice-Richard), conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), présente une motion concernant l'hébergement des données de la future identité numérique nationale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'agrandissement de l'Hôpital d'Amos; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

30 janvier 2025

M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, présente une motion concernant les modèles d'intégration culturelle; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Prass (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Grandmont (Taschereau), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le Centre de traitement psychanalytique pour les adultes psychotiques du CIUSSS de la Capitale-Nationale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 86, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité;
 - la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement;
 - la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux.
-

30 janvier 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes se réunira en séances publiques afin de procéder à la deuxième phase des consultations particulières et auditions publiques.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 7 février 2025, M. Fortin (Pontiac) s'adressera à M. Dubé, ministre de la Santé, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La dégradation et la déshumanisation des soins de santé après sept ans de gouvernement caquiste ».

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Motions relatives à des violations de droit ou de privilège

L'Assemblée prend en considération la motion suivante de M. Derraji, leader de l'opposition officielle, présentée en vertu des articles 315 à 321 du Règlement :

QU'en vertu des articles 315 à 321 du Règlement de l'Assemblée nationale, l'Assemblée statue sur la conduite de la députée de Louis-Hébert et vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, qui aurait commis un outrage au Parlement en omettant de déposer, dans les délais prescrits par la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (RLRQ, c. S-11.011), le rapport annuel de gestion 2023 de la Société de l'assurance automobile du Québec;

30 janvier 2025

QU'en conséquence, l'Assemblée statue sur la faute reprochée en se prononçant sur le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale, après que celle-ci aura fait enquête de plein droit.

Après les interventions de M. Derraji, leader de l'opposition officielle, et de Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, le débat est clos sur cette motion.

En conséquence, la Commission de l'Assemblée nationale sera convoquée pour faire enquête sur la question.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Skeete, ministre délégué à l'Économie, propose que le principe du projet de loi n° 87, Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 87 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 87 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

30 janvier 2025

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 4 février 2025, à 10 heures.

La motion est adoptée.

À 12 h 21, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 4 février 2025, à 10 heures.

La Présidente

NATHALIE ROY

30 janvier 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Roberge, ministre de la Langue française, proposant que l'Assemblée se saisisse du projet de loi n° 84, Loi sur l'intégration nationale :

(Vote n° 373)

POUR - 105

Abou-Khalil (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
(Orford)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (IND)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	Gronin (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
Caron (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
(Portneuf)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
(La Pinière)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)	
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (CAQ)	

30 janvier 2025

Sur la motion d'amendement de M. Martel (Nicolet-Bécancour) :

(Vote n° 374)

POUR - 100

Abou-Khalil (CAQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (IND)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Groncin (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
(La Pinière)	Hébert (CAQ)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Nichols (IND)	

ABSTENTIONS - 2

Arseneau (PQ)

Bérubé (PQ)

30 janvier 2025

Sur la motion amendée de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 375)

POUR - 100

Abou-Khalil (CAQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (IND)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Groncin (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
(La Pinière)	Hébert (CAQ)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Nichols (IND)	

ABSTENTIONS - 2

Arseneau (PQ)

Bérubé (PQ)